

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le 02/02/2024

ID : 038-213800154-20240126-D20240126_02-DE



Délibération n° D 2024-01-26-02

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six janvier, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Date de la convocation : 17 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Auteur = Martial SIMONDANT – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 16

VOTES :

Contre : 0 Pour : 16 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

Présents :

SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, CROUZET Rémy, GREA Pascale, LECOMTE LEMOINE Brigitte, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle

Absents avec pouvoir :

GAUTIER Alexandra donne pouvoir à GUETAT Suzanne
PIGNARD Laurence donne pouvoir à Brigitte LECOMTE LEMOINE
PIOLAT Laetitia donne pouvoir à Pascale GREA
ROUSSILLON Julien donne pouvoir à SIMONDANT Martial
SAUNIER Isabelle donne pouvoir à LAMOURY Michelle
DURAND Grégory donne pouvoir à BOUVIER Christian

Excusés :

FAURY Fabrice, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane

Secrétaire de séance :

Michelle LAMOURY

Rédacteur du CR :

Pascal CHAUVIN

Choix du prestataire pour la fourniture et la maintenance de matériels d'impression

Le contrat actuel, souscrit avec Koesio (anciennement C-PRO) arrive à échéance le 30 juin 2024, Une consultation a donc été lancée sur le 31 octobre 2023 avec une date limite de remise des offres fixées au 29 décembre 2023.

5 entreprises ont rendu une proposition avec des coûts trimestriels (estimés sur la base de nos volumes d'impression actuels) variant entre **787.27€ HT** et **2 228.80€ HT**.

L'analyse détaillée des offres, prenant en compte :

- Le prix,
- La valeur technique de l'offre
- L'engagement pris sur la maintenance, les délais de livraison, d'intervention et de réparation,
- La conception écologique (niveau sonore, puissance consommée, mise en veille automatique, recyclage des consommables...)

a fait ressortir que l'offre la mieux disante était celle du marché CAIH – KONICA MINOLTA (centrale d'achat hospitalière qui travaille avec les services de Bièvre Isère Communauté) pour un montant trimestriel estimé de 787.27€ et du matériel neuf de marque KONICA MINOLTA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la commande dans le cadre du marché CAIH-KONICA MINOLTA pour un coût de location trimestriel de **542.91€HT** et des coûts copie de :
 - o **0.0020€HT** copie N&B – **0.0212€HT** copie couleur pour les gros copieurs
 - o **0.0029€HT** copie N&B – **0.0290€HT** copie couleur copieur secondaire
 - o **0.0038€HT** impression N&B sur les imprimantes

Durée du contrat : 60 mois (5 ans)

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire.
M. SIMONDANT

La secrétaire de séance
M. LAMOURY

